



AFFICHAGE

MEMBRE BENEVOLE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE CITOYENNE (CCC)

EXIGENCES

- Être résidant à Château-Richer, âgée de 18 ans et plus ;
- Être disponible pour participer avec régularité aux réunions ;
- Faire preuve d'ouverture, de rigueur et de respect lors de l'analyse des dossiers ;
- Démontrer un intérêt pour les divers enjeux de la Ville

CONDITIONS

- La durée du mandat des membres de la CCC est fixée à deux (2) ans et il est renouvelable;
- Les membres de la CCC effectuent leur mandat bénévolement ;
- Les rencontres de la CCC peuvent avoir lieu en journée ou en soirée, selon les disponibilités fournies par les membres.

COMMENT POSTULER ?

Faire parvenir votre curriculum vitae, au plus tard le 1^{er} juillet 2022, par courriel, ou à l'adresse suivante.

Ville de Château-Richer

8006, avenue Royale

Château-Richer (Québec) GOA 1N0

Courriel :

maire@chateauricher.qc.ca

QU'EST-CE QUE LA CCC ?

La CCC est un comité formé d'élus et de citoyens, qui analyse et émet des recommandations et commentaires sur des projets à l'étude par le Conseil de Ville. Les objectifs de la CCC sont :

- Encourager la participation citoyenne aux différents projets d'envergure de la ville
- Enrichir et aider l'orientation de l'action municipale grâce aux propositions émises suite aux consultations citoyennes effectuées ;
- Permettre la réalisation de projets qui respecte la vision des citoyens de Château-Richer ;
- Faire bénéficier la ville de l'expérience des Château-Richérois(es), de leurs compétences et de leur connaissance du milieu.

La durée d'analyse du projet est variable selon le sujet, la population touchée et le nombre de consultations citoyennes jugées nécessaires.

DESCRIPTION DU POSTE

Les personnes membres de la CCC aura comme principales fonctions :

- Organiser des consultations citoyennes afin d'analyser et d'émettre des recommandations concernant les projets d'études qui lui seront mandaté par le Conseil de Ville, par résolution ;
- Sensibiliser la population sur les différents projets en cours dans la ville ;
- Encourager la participation citoyenne par l'entremise des différents médias sociaux et traditionnels ;
- Recueillir les commentaires des citoyens sur d'autres sujets qui ne sont pas à l'étude et les transmettre au conseil de ville ;